



# LA PAGE MUNICIPALE

Sainte-Marcelline-de-Kildare,  
une Municipalité *Tissée serrée*

Le Conseil et l'équipe municipale  
vous souhaitent un très bel hiver !



Mot de la mairesse



Séance du conseil



Info travaux



Affaires municipales



Environnement



Urbanisme



Culture



Loisirs



Bibliothèque



Communautaire



Une page d'histoire



Informations pratiques



Retour sur nos événements

JANVIER - FÉVRIER 2026



Chères citoyennes, chers citoyens,  
J'espère que vous avez passé un merveilleux temps des fêtes, entourés des gens qui vous sont chers.  
Alors que débute cette nouvelle année, nous finalisons le budget 2026. Au côté du Conseil municipal et de l'ensemble des employés de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, nous avons travaillé avec rigueur et passion tout au long de l'automne afin de vous présenter un budget réfléchi et structuré pour l'année à venir. Un nouveau rôle d'évaluation foncière ayant été déposé l'automne dernier, un travail ardu a été nécessaire afin d'en absorber une partie et d'éviter un taux de taxation trop élevé. Nous sommes très conscients de l'impact financier que cela peut avoir pour chacune et chacun d'entre vous. Le budget officiel ainsi que le nouveau taux de taxation seront présentés à la mi-janvier. J'en profite pour remercier le Conseil municipal ainsi que tous les employés qui ont travaillé à nos côtés dans ce processus budgétaire.

À noter qu'à compter de cette année, les séances du Conseil municipal se **tiendront désormais à 19 heures, plutôt qu'à 20 heures**, afin de mieux répondre aux besoins des citoyennes et citoyens.

Au cours des derniers mois, nous avons concentré nos efforts sur la création du parc de la Culture, situé sur le terrain du Presbytère. Ce site a été choisi afin de mettre en valeur le noyau villageois et de servir de porte d'entrée accueillante à notre Municipalité. Ce parc comprend un sentier, des pergolas offrant des espaces de repos pour admirer les magnifiques sculptures réalisées par l'Association des Artisans Sculpteurs de Lanaudière. L'inauguration officielle se tiendra au printemps prochain. Restez informés !

Par ailleurs, notre Municipalité poursuit son développement avec l'école primaire L'Orée-des-Bois, qui pourra accueillir un plus grand nombre d'enfants et insuffler une nouvelle vitalité à notre communauté. Nous sommes heureux et très fiers de cette collaboration, et surtout de vous annoncer que le transfert des élèves ainsi que l'ouverture de l'école ont débuté en décembre dernier et se sont finalisés au début du mois de janvier.

La visite des parents et de la communauté se tiendra dans les jours à venir ; une invitation vous sera envoyée sous peu. L'inauguration officielle aura lieu vers les mois de mai ou juin. Il reste à terminer l'aménagement de la cour ainsi que l'installation des œuvres d'art, ce qui sera fait à la fin de l'hiver. Nous sommes présentement dans l'attente du Centre de services scolaire afin de prendre possession de l'ancienne école.

Enfin, nous avons dévoilé en décembre la programmation de spectacles 2026 à la Vieille Chapelle de Sainte-Marcelline-de-Kildare. Le comité culture travaille actuellement à la sélection d'artistes supplémentaires pour l'année 2026. Restez à l'affût : une annonce suivra très prochainement. De belles soirées mémorables nous attendent !

L'année 2025 aura été marquée par l'avancement de plusieurs projets structurants, la fin d'un premier mandat et le début d'un nouveau. Je suis très fière de cette dernière année et de l'ensemble des accomplissements réalisés.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2026 remplie de santé, de réussite et de beaux projets.

*Emilie Boisvert*

Émilie Boisvert,  
mairesse

## CONSEIL MUNICIPAL



Conseillère  
Siège 1

Judith  
Delorme

Comités  
• Communications  
• Environnement  
• Urbanisme

Conseiller  
Siège 2

Christian  
Sicard

Comités  
• Développement  
économique  
• Loisirs et vie  
communautaire  
• Travaux publics

Conseillère  
Siège 3

Mélanie  
Rondeau

Comités  
• Administratif  
• Culture  
• Développement  
économique

Conseiller  
Siège 4

Yanick  
Langlais

Comités  
• Culture  
• Loisirs et vie  
communautaire  
• Travaux publics

Conseillère  
Siège 5

Nathalie  
Boutin

Comités  
• Administratif  
• Communications  
• Sécurité publique

Conseiller  
Siège 6

Pierre  
Desrochers

Comités  
• Environnement  
• Sécurité publique  
• Urbanisme

## Lors des dernières séances du Conseil municipal, plusieurs résolutions ont été adoptées. Voici un survol des points à retenir des séances des mois d'octobre et de novembre.

### Direction et ressources humaines

- Embauche d'un Directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Coderre
- Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour le Directeur général et greffier-trésorier
- Fin de probation employé numéro 147
- Demande de subvention auprès d'Emploi Canada pour un stage étudiant pour l'année 2026

### Urbanisme

- Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

### Loisirs

- Souper des bénévoles 2025
- Comptoir vestimentaire - Contribution financière

### Communications

- Adoption de la nouvelle politique d'affichage municipale

### Culture

- Fonds de soutien de la subvention EPRTNT 2025 - 2027 de Tourisme Lanaudière
- Fête Nationale - Autorisation de signature des contrats d'artistes
- Programmation des spectacles 2026 - Autorisation de signature des contrats d'artistes

### Hygiène du milieu et environnement

- Renouvellement de l'adhésion - Fleurons du Québec 2026-2028

### Travaux publics

- Location d'un chargeur sur pneus Schaffer

### Avis de motion et projets de règlements

- Présentation et dépôt du projet de règlement 495-2025 - Traitement des élus

### Règlements

- Règlement final 492-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de régie interne 150-94
- Règlement final 494-2025 concernant les modalités de publication des avis publics

### Procédures administratives

- Réparation du pad des jeux d'eau - Remplacement de tuyauterie à la sortie de la pompe
- Modification de la résolution 167-2025-05 - Remplacement de l'automate de l'aqueduc du Village
- Dépôt - Première déclaration des intérêts pécuniaires
- Résolution d'appui Montée Radstock
- La 17<sup>e</sup> édition du Défi Ski Nicoletti Pneus & Mécanique, présenté par Banque Nationale
- Demande de contribution pour Partenariat pour la 42<sup>e</sup> édition de l'Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière
- Demande de contribution - Soutien à la Croix-Rouge canadienne pour les sinistrés d'incendies résidentiels

### Trésorerie

- Dépôt des états comparatifs

Maintenant à  
19 heures !

### SÉANCES DU CONSEIL À VENIR POUR 2026

Vous pouvez consulter l'ordre du jour de la prochaine séance, tous les vendredis précédent cette séance, sur notre site web sous l'onglet : Municipalité | Conseil municipal | Séances du conseil

- Lundi 19 janvier
- Lundi 16 février



# OPÉRATION DÉNEIGEMENT

Nous avons vécu notre première tempête de neige de la saison en novembre dernier. Avec l'arrivée des premières accumulations, notre équipe de déneigement est à l'œuvre pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation sur l'ensemble du territoire.

Lors des chutes de neige, notre équipe travaille d'abord à dégager les voies prioritaires, les artères principales et les routes collectrices. Cette étape essentielle permet de maintenir un réseau routier sécuritaire pour tous les usagers.

Ces opérations peuvent, malgré tous les efforts, entraîner l'accumulation de neige à l'entrée de votre propriété lors du passage de la machinerie. Cette neige doit être retirée par le propriétaire ou par l'entrepreneur qu'il mandate. Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de pousser ou de déposer la neige dans les rues, sur les terrains publics, de l'autre côté de la rue, dans les cours d'eau ou sur les places publiques.

À ce sujet, le règlement no 300-2007, Servitude de déneigement, précise à l'article 2 que : « La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare décrète une servitude de neige permettant à la Municipalité de projeter la neige qui recouvre les voies publiques sur les terrains privés contigus à ses voies publiques, et ce, sans limite de profondeur de façade ou de largeur des terrains. »

Nous remercions tous les citoyens et citoyennes pour leur collaboration et leur compréhension et les invitons à rester prudents sur les routes alors que la saison hivernale a débuté avec cette première tempête de novembre.



## RAPPEL - STATIONNEMENT DANS LES RUES



### Stationnement pendant l'hiver

Nous souhaitons vous rappeler qu'il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril de chaque année, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

### Stationnement interdit en tout temps

Il est interdit, en tout temps, de stationner un véhicule sur le chemin Bord-du-Lac-Léon partie Ouest. Votre collaboration permet de faciliter les opérations de déneigement et le transport scolaire.



## AVIS AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE LA ROUTE 343

Nous souhaitons rappeler aux citoyennes et citoyens qui résident sur la route 343 que l'entretien de ces voies, incluant le déneigement, la réparation et la signalisation, est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ). La Municipalité n'intervient pas directement sur ces tronçons.

Pour toute question, commentaire ou signalement concernant l'état de votre rue, nous vous invitons à communiquer directement avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) au 511 ou consulter la section «Nous joindre» du site [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).

# NOUVEAU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS À SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Municipalité est desservie par un service de premiers répondants de niveau 2, assuré par le Service de sécurité incendie de Rawdon.

Ce service est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année, afin d'assurer une présence continue et une intervention rapide en cas d'urgence médicale sur le territoire en attendant l'arrivée des paramédics.

Les premiers répondants sont formés pour intervenir dans plusieurs situations critiques, notamment :

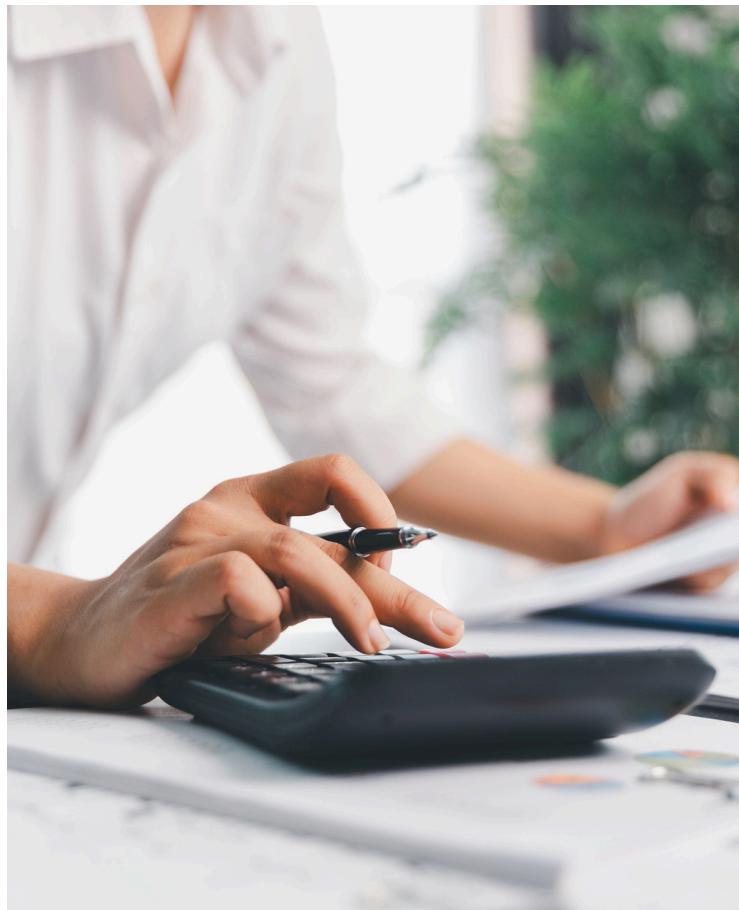
- Les arrêts cardiorespiratoires;
- Les détresses respiratoires;
- Le contrôle des hémorragies graves;
- Les fractures et traumatismes;
- Les réactions allergiques sévères;
- Certaines urgences médicales soudaines (hypoglycémie, intoxication, etc.)



Ce programme vise à réduire les délais d'intervention et à augmenter les chances de survie des citoyens lors d'événements médicaux critiques.

Toutes les opérations seront effectuées par le Service de sécurité incendie de Rawdon, dont le personnel est formé selon les normes établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

## BUDGET 2026



L'élaboration du budget municipal est le fruit d'un travail d'équipe entre le Conseil municipal et l'ensemble des employés de la Municipalité.

Le projet de budget 2026 vous sera bientôt présenté. Il viendra préciser les orientations, priorités et investissements prévus afin de répondre aux besoins des citoyennes et citoyens.

Une fois adopté, l'ensemble des documents budgétaires sera accessible dans la section « Actualités » du site internet de la Municipalité.



### SOIRÉE D'INFORMATION

Une rencontre est prévue très bientôt pour vous présenter en détail l'adoption du budget, en expliquer les grandes orientations et répondre à vos questions.



# UNE PREMIÈRE ANNÉE POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAWINIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le service de collecte des matières résiduelles est assuré par la MRC de Matawinie, sous la nouvelle appellation Matières résiduelles Matawinie.

Cette initiative découle d'une entente de regroupement entre neuf municipalités de la MRC, visant à offrir un service plus **efficace, uniforme et durable**, tout en **réduisant les coûts à long terme**. Le démarrage du nouveau service en 2025 a nécessité quelques ajustements, mais la situation s'est rapidement stabilisée et les collectes se déroulent maintenant de manière régulière et satisfaisante.



**Matières  
Résiduelles  
Matawinie**

## CALENDRIER 2026

Le calendrier 2026 des collectes pour le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare a été préparé par la MRC de Matawinie. Il vous a été acheminé par la poste à la fin du mois de décembre.

Le calendrier est également disponible en ligne sur notre site web, dans la section Services → Environnement → Collecte des matières résiduelles, ainsi que sur notre page Facebook et sur le site web de Matières résiduelles Matawinie, à l'adresse suivante <https://gmrmatawinie.org/>



## MODIFICATION AU CALENDRIER

Le contrat entre la Municipalité et EBI pour la collecte du compost est maintenant terminé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, un nouvel horaire de collectes est en vigueur sur le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare, lequel est désormais desservi par Matières résiduelles Matawinie.

**Les collectes du compost ont désormais lieu les vendredis, dès le 9 janvier**, soit le même jour que la collecte des matières recyclables durant la période hivernale. Cette mesure permet une meilleure efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, plusieurs ajustements ont été apportés au calendrier 2026 :

- Bonification des collectes de résidus verts : deux collectes en mai et deux autres en octobre;
- Ajout d'une collecte de surplus de matières recyclables (boîtes de carton et sacs bleus ou transparents), le 23 janvier;
- Ajout d'une collecte de sapin de Noël, le 9 janvier;
- Matières résiduelles Matawinie précise que, pour la collecte des feuilles, seuls les sacs de papier seront acceptés. Les sacs de plastique, qu'ils soient transparents (y compris biodégradables ou compostables), verts, orange, bleus ou noirs ne seront plus collectés.



## VOUS AVEZ UN PROBLÈME OU DES QUESTIONS

Pour toute plainte, signalement d'un bac brisé ou question, veuillez communiquer directement avec Matières résiduelles Matawinie au 579 447-2227 ou en remplissant le formulaire de signalement en ligne au [www.gmrmatawinie.org/](http://www.gmrmatawinie.org/).

Nous tenons à informer nos citoyens que lorsque deux collectes sont prévues la même journée, il est tout à fait normal que tous les déchets ne soient pas disposés dans un seul camion.



## PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES INITIATIVES VISANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Petit rappel, la date limite pour le dépôt des projets réalisés en 2026 est le 1<sup>er</sup> avril 2026. Pour connaître les modalités des projets acceptés, visitez notre site web.

NB. Seuls les associations ou regroupements de citoyens (ex. : associations de lac) et les organismes sans but lucratif reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de notre Municipalité sont éligibles au dépôt de projets.



# PROTÉGEONS NOS LACS : L'IMPORTANCE D'UNE BANDE RIVERAINE BIEN AMÉNAGÉE

Les rives de nos lacs et cours d'eau jouent un rôle crucial pour la qualité de nos cours d'eau, la biodiversité de la faune aquatique et la protection des sols. Une bande riveraine bien aménagée agit comme un véritable bouclier naturel, filtrant les polluants et les sédiments, limitant l'érosion et offrant un refuge indispensable pour la faune et la flore locales.

## QU'EST-CE QU'UNE BANDE RIVERAINE ?

La bande riveraine est la bande de terre bordant un lac ou un cours d'eau, composée de végétation indigène : herbes, arbustes et arbres. Elle s'étend depuis la ligne des hautes eaux vers l'intérieur des terres. Sa largeur dépend de la pente :

- 15 m si la pente dépasse 30% et le talus mesure 5m ou plus;
- 10 m si la pente est inférieure à 30% ou si le talus dépasse 30% mais mesure moins de 5m;
- La largeur cumulée des ouvertures ou sentiers donnant accès au plan d'eau ne doit pas dépasser 5m pour préserver l'efficacité de la bande riveraine.

## FONCTIONS ÉCOLOGIQUES



L'image illustre comment la végétation sur le terrain filtre efficacement l'eau, retenant les contaminants et les sédiments à la surface du sol. Source : <https://innspubnet.wordpress.com/2017/07/06/allelopathic-potential-of-some-essential-oils-vis-a-vis-three-noxious-weed-species-invading-cereals-ijaa/>

La bande riveraine protège les habitats aquatiques et riverains de plusieurs manières :

- Constitution d'un habitat pour la faune et la flore;
- Crédit d'un écran contre le réchauffement excessif de l'eau;
- Barrière contre les apports de sédiments dans les plans d'eau;
- Rempart contre l'érosion des sols et des rives;
- Régulation du cycle hydrologique;
- Filtre naturel contre la pollution de l'eau et brise-vent.

Pour optimiser ces fonctions, il est recommandé de favoriser les strates herbacées et arbustives, en plus des arbres, afin de créer une bande riveraine diversifiée et fonctionnelle.

## CONSEILS POUR ENTREtenir ET RESTAURER VOTRE RIVE

- Cesser de tondre la pelouse sur la bande riveraine pour permettre à la végétation indigène de se régénérer naturellement;
- Planter des végétaux indigènes : herbes, arbustes et arbres pour recréer différentes strates et renforcer le rôle protecteur de la rive;
- Recouvrir les murets de vignes rampantes afin de limiter le réchauffement de l'eau et protéger le sol contre l'érosion.

En aménageant adéquatement votre bande riveraine, vous participez à la protection de nos lacs, de leur biodiversité et de la qualité de vie sur notre territoire, tout en réduisant les impacts des fortes pluies et des débordements.

## BOÎTE À OUTILS DE L'OBV L'ASSOMPTION

Pour vous accompagner dans le réaménagement de votre rive, la Boîte à outils de l'OBV L'Assomption propose, sur leur site web, plusieurs guides et documents pratiques couvrant diverses thématiques, notamment : *Revégétalisation de la bande riveraine, Le garde-manger, La parfaite vision, Le bouclier faunique, L'Envolée et La paresseuse*, offrant des conseils pour aménager votre rive de manière écologique et durable.



## SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES LACS & COURS D'EAU | BILAN 2025

Nous venons de recevoir le plus récent rapport environnemental sur la santé de nos lacs, ainsi que le bilan du projet de lutte contre la Châtaigne d'eau dans l'Étang du Village. Vous pouvez les consulter sur notre site web.



Environment

# TOUS LES TRAVAUX EN BANDE RIVERAINE EXIGENT UN PERMIS - UN RAPPEL DU SERVICE D'URBANISME

Saviez-vous que toute intervention sur une bande riveraine exige un permis municipal, peu importe qu'il s'agisse d'un lac naturel et artificiel, d'une rivière, d'un ruisseau ou même d'un simple fossé ? Une réglementation stricte encadre ces interventions pour préserver la qualité de l'eau, la biodiversité et protéger les terrains contre l'érosion.

Les bandes riveraines sont des zones de végétation naturelle ou restaurée qui jouent un rôle de filtre, stabilisent les berges et protègent la faune et la flore. Elles sont aussi protégées par la réglementation municipale et provinciale: aucun propriétaire ne peut modifier, aménager ou effectuer des travaux sur cette zone sans autorisation préalable, qu'il s'agisse de :

- Travaux de terrassement (déblai, remblai, nivelingement);
- Coupe ou plantation d'arbres, arbustes ou autres végétaux;
- Installation de pelouse, de structures (escaliers, quais, rampes de mise à l'eau);
- Tout autre aménagement susceptible de toucher la stabilité, l'écoulement ou la végétation en bordure d'un plan d'eau, quelle que soit sa taille.



Toute intervention sans permis peut entraîner des sanctions, voire l'obligation de remettre la bande riveraine à son état naturel.

Le département de l'urbanisme invite donc tous les citoyens à vérifier auprès de la Municipalité avant d'entreprendre des travaux à proximité d'un plan d'eau, quelle que soit la taille du projet. L'obtention d'un permis est obligatoire et permet de s'assurer que les travaux respectent la réglementation en vigueur et contribuent ainsi à la protection durable de nos milieux aquatiques.

Outre le règlement municipal, plusieurs lois provinciales et fédérales régissent les bandes riveraines. Lors de l'analyse d'une demande de permis, la Municipalité vérifie la conformité de votre projet à tous ces règlements et ces lois, pour vous protéger de lourdes amendes imposées lors d'inspections des gouvernements supérieurs, qui effectuent des visites de territoire à l'occasion.

## NOUVELLES RÈGLES MUNICIPALES : À SAVOIR

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a récemment adopté trois nouveaux règlements afin d'assurer la sécurité de tous et de préserver un milieu de vie harmonieux et respectueux entre voisins. Voici les points importants à retenir:

### 1. Feux extérieurs et pièces pyrotechniques

Les foyers extérieurs, fours et barbecues fixes sont autorisés, à condition d'être installés à au moins 5 mètres de tout bâtiment de trois logements et moins. Les feux de joie ou feux d'envergure, de même que les feux de déboisement industriel, nécessitent un permis gratuit délivré par la Municipalité. Les feux d'artifice domestiques (pièces pyrotechniques) sont interdits sans autorisation spéciale. La tenue de feux d'artifice est soumise à l'obtention d'un permis, lequel ne peut être délivré qu'à la présentation d'une preuve de qualification d'artificier. Avant d'allumer un feu, pensez toujours à vérifier l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU. En cas de vents forts ou d'indice élevé, il est obligatoire de reporter votre feu. Les contrevenants s'exposent à des amendes prévues au règlement.

### 2. Prévention des incendies dans les bâtiments

Pour la sécurité de tous, les issues (portes, escaliers) doivent être libres et accessibles en tout temps, particulièrement dans les immeubles de quatre logements ou plus, ainsi que dans les bâtiments publics, commerciaux et industriels. Les corridors et sorties doivent être bien éclairés et sécuritaires pour permettre une évacuation rapide en cas d'urgence. Certains bâtiments doivent aussi avoir un plan de sécurité incendie, affiché et mis à jour chaque année. N'oubliez pas : votre numéro civique doit être obligatoirement visible depuis la rue, cela aide les services d'urgence à vous repérer rapidement.

### 3. Avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

Chaque logement doit être équipé d'avertisseurs de fumée :

- Dans chaque pièce où l'on dort;
- À chaque étage;
- Et conformément aux normes provinciales.

Les avertisseurs de fumée doivent être remplacés tous les 10 ans, et ceux de monoxyde de carbone tous les 7 ans ou dès qu'ils sont défectueux.

Les avertisseurs de monoxyde de carbone sont obligatoires dans tout logement qui possède un appareil à combustion ou qui est attenant à un garage.



# RESPECTER LA RÈGLEMENTATION SUR LES PERMIS: UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR VOS TRAVAUX

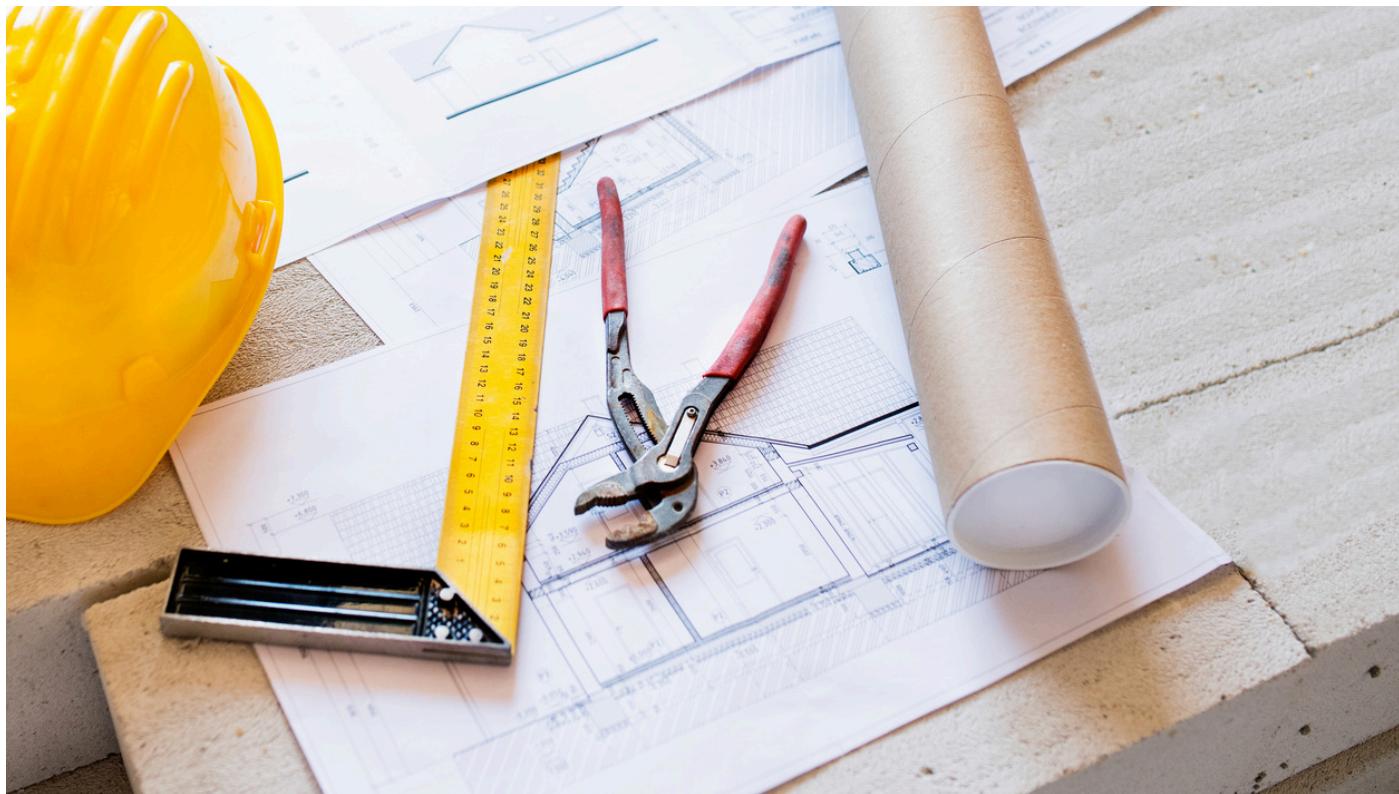
Avant d'entreprendre tout projet, il est essentiel de rappeler que **le dépôt du formulaire de permis ne donne pas le droit de commencer les travaux**. Selon la loi, la Municipalité dispose d'un délai maximal de 30 jours, à partir de la réception de tous les documents nécessaires, pour **émettre ou refuser le permis demandé**. Les citoyens doivent donc **attendre la remise officielle du permis avant d'entamer leur projet**: commencer les travaux sans autorisation risque d'entraîner des amendes ou l'arrêt immédiat du chantier.

Une fois le permis reçu, il faut en respecter scrupuleusement les modalités: **tout changement ou modification** au projet initial doit **obligatoirement être déclaré à la Municipalité et validé** avant de poursuivre les travaux. Le département de l'urbanisme est là pour guider les citoyens dans cette démarche, afin de s'assurer que tous les travaux sont conformes aux normes et règlements en vigueur.

La durée maximale de validité d'un permis est de 12 mois, mais dans certains cas particuliers, cette période peut être raccourcie en fonction du type de projet ou selon la nature des travaux. Il est donc recommandé de planifier et respecter le calendrier prévu pour éviter toute complication.

La majorité des permis municipaux ont des tarifs accessibles, généralement entre 15 \$ et 100 \$, alors que les amendes en cas de non-respect de la réglementation peuvent varier de 100 \$ à 100 000 \$ selon la gravité de l'infraction. Il est préférable d'agir en règle et ainsi sécuriser son projet.

Enfin, si un projet nécessite une prolongation, il est possible de demander le renouvellement du permis. Cependant, il faudra prévoir le même délai d'analyse que lors de la première demande: la Municipalité dispose de 30 jours pour traiter le dossier. Il convient donc de planifier le renouvellement au moins un mois avant la date d'expiration du permis pour éviter toute interruption des travaux.



## DEMANDES PARTICULIÈRES

Pour toute demande de démolition, de dérogation mineure ou de projet particulier, il est obligatoire de se présenter à l'hôtel de ville afin de remplir les formulaires appropriés.

Veuillez noter que les délais de traitement sont plus longs, car ces types de demandes doivent d'abord être présentés devant les comités concernés, puis soumis à l'approbation du Conseil municipal.



# RETOUR SUR LA PROGRAMMATION 2025 DE LA VIEILLE CHAPELLE

Culture



# LA VIEILLE CHAPELLE

de Sainte-Marcelline-de-Kildare

## PROGRAMMATION 2026

BILLETTERIE EN LIGNE

[WWW.STE-MARCELLINE.COM](http://WWW.STE-MARCELLINE.COM)

OU 450 883-2241



LOUIS-JEAN CORMIER

4 juin - 20 h



FRANCIS DEGRANDPRÉ

10 septembre - 20 h



DANIEL BOUCHER

24 octobre - 20 h

JUSTE  
POUR  
RIRE

JUSTE POUR RIRE :  
LA RELÈVE

Date à venir

AUTRES  
ARTISTES  
À VENIR...

# LOISIRS INTERMUNICIPAUX | SESSION HIVER 2026

Les Municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix et Sainte-Marcelline-de-Kildare unissent leurs forces pour vous offrir une programmation intermunicipale de loisirs des plus diversifiées cet hiver.

Grâce à cette collaboration, les citoyennes et citoyens des trois municipalités auront accès à un large éventail de cours et d'activités. Peu importe où vous habitez parmi les trois localités, vous pouvez vous inscrire à l'ensemble des activités proposées.

Une belle saison s'annonce, ne manquez pas votre chance d'en profiter!

**Inscriptions du 8 au 18 janvier 2026, tous les détails sont disponibles sur notre site internet et dans notre cahier « Programmation loisirs intermunicipal » envoyé par la poste.**

## PROGRAMMATION RÉGULIÈRE

### Lundi

14 h à 16 h

#### Reliure artisanale

Initiez-vous à l'art de la reliure : couture, types de fils, structures de livres et choix de papiers colorés. Aucune expérience requise et tout le matériel est fourni!

Animé par Catherine Savignac  
450 421-0608

### Lundi

18 h à 19 h 30

#### Danses méditatives

Les danses méditatives sont des danses collectives qui favorisent l'empathie, la cohésion de groupe et le sentiment d'appartenance. À travers des chorégraphies de complexité variable, elles stimulent la mémoire, la conscience corporelle et la pleine présence dans l'instant.

Animé par Nanda Bonatti  
514 677-2417

### Mardi

11 h à 12 h

#### Qi Gong

Le Qi Gong Yoga est une pratique douce qui s'adapte à la condition physique de chacun. Ces cours se concluent par une méditation. Les bienfaits : circulation sanguine, apaise les palpitations du cœur.

Animé par Carole Ranalli  
514 835-4585

### Mardi

19 h à 20 h 15

#### Yoga

Venez assouplir votre corps et votre esprit ! Dans ce cours, nous pratiquerons des postures de yoga qui s'adaptent à tous et nous pratiquerons des techniques de respiration.

Animé par Caroline Tondreau  
450 365-5601

### Mardi & jeudi

18 h 30 à 19 h 30

#### Zumba

Cours de danse aérobique influencé par plusieurs styles de danse.

Animé par Isabelle Mélançon  
450 365-1523

### Mercredi

13 h à 16 h

#### Aquarelle

Cours d'aquarelle pour élèves débutants et avancés. Venez apprendre les techniques et le plaisir de faire jouer les couleurs dans l'eau. À l'aide de conseils et de démonstrations, vous compléterez facilement votre aquarelle.

Animé par Ginette Marquis  
450 839-7472

### Jeudi

Débutant  
19 h à 20 h 15

Intermédiaire

20 h 15 à 21 h 30

#### Danse en ligne Country

7 à 77 ans  
Offre un cours d'initiation (premier pas), débutant, débutant-inter et intermédiaire.

Animé par Frédérique Duchesne de l'École de danse FreeDance.  
Informations via 438 884-8229  
duchesne.frederique.fd@gmail.com

### Vendredi

13 h à 16 h

#### Peinture

Cours de peinture de niveau intermédiaire. Vous devez avoir votre matériel.

Animé par Sylvie Ratelle  
450 758-5957

### Vendredi

18 h 30 à 19 h 30

#### Méditation guidée

Les bienfaits :

- Respirer - expirer
- Relâcher les muscles
- Visualisation
- Lâcher prise
- Apaiser le cœur
- Alignement du corps

Animé par Carole Ranalli  
514 835-4585

## PROGRAMMATION POUR LES MEMBRES DE LA FADOQ



### Lundi & vendredi

9 h à 11 h 15

#### Cours d'ordinateur, téléphone, tablette & liseuse

Informations via Lucie Nadeau  
au 514 318-8869

### Mardi

13 h 30 à 16 h 30

#### Pétanque

Informations via Gilles Savaria  
au 450 883-3461

### Mercredi

9 h 30 à 11 h 30

#### Vie active

Informations via Diane Levasseur au 450 916 7289

### Mercredi

19 h à 22 h

#### Jeu de cartes

Informations via André Thouin  
au 450-883-8842

### Mardi et Jeudi

Mardi  
9 h à 11 h  
Jeudi  
13 h 30 à 15 h

#### Yoga chaise

Informations via Lucie Nadeau  
au 514 318-8869

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le département des loisirs.

# SOIRÉE CLAIR DE LUNE

- Animation
- Jeux
- Lancer du sapin
- Offre alimentaire
- Service de bar
- et plus encore

Visitez notre page Facebook pour plus d'informations.



## Informations:

Vendredi 6 février 2026

Parc des loisirs

Dès 18 h

Apportez votre tasse réutilisable !

Activité gratuite Soyez des nôtres !

# SOIRÉE CLAIR DE LUNE

Le vendredi 6 février, le Parc des loisirs accueillera la Soirée Clair de Lune. Ce rendez-vous familial traditionnel permettra à tous de profiter du plein air et des plaisirs de l'hiver.

Au programme : Un délicieux breuvage chaud pour se réchauffer, de l'animation, un lancer du sapin, ainsi que plusieurs zones de jeux libres et des jeux gonflables pour petits et grands.

## VOUS DÉSIREZ ÊTRE BÉNÉVOLE?

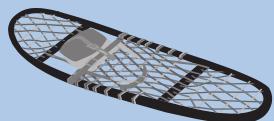
Nous sommes à la recherche de bénévoles souhaitant s'impliquer dans la vie communautaire.

Que ce soit pour la bibliothèque, les activités de loisirs ou les événements municipaux, votre participation est essentielle et grandement appréciée.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le département des loisirs.

## RAQUETTES À NEIGE

Sachez que nous offrons gratuitement la location de raquettes à neige pour enfants et adultes. Il suffit de vous présenter à l'hôtel de ville avec une preuve de résidence. La location est possible à la journée ou à la semaine, sans frais, avec un dépôt de 20 \$ par paire, en argent comptant.



## HORAIRE RÉGULIER DE LA PATINOIRE

Suivez notre page Facebook pour être informés de la date d'ouverture de la patinoire ainsi que de tout changement d'horaire.



Jour/Heure	9 H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H		
Lundi	Réservation scolaire // patin sans surveillance							Hockey		Patin libre					
Mardi	Réservation scolaire // patin sans surveillance							Patin sans surveillance	Patin libre		Hockey				
Mercredi									Hockey		Patin libre				
Jeudi	Réservation scolaire // patin sans surveillance							Patin libre		Hockey					
Vendredi								Hockey		Patin libre					
Samedi	Hockey		Patin libre		Hockey		Patin libre								
Dimanche	Patin libre		Hockey		Patin libre		Hockey								

Ouverture du Chalet des loisirs à confirmer

Loisirs



# NOUVEL HORAIRE

## Horaire de la bibliothèque

du 5 janvier au 1 juillet 2026

Lundi	Fermé
Mardi	18 h 30 à 20 h
Mercredi	13 h à 15 h
Jeudi	15 h 30 à 16 h 45
Vendredi	Fermé
Samedi	10 h à 13 h
Dimanche	Fermé

# Bibliothèque



## SAVIEZ-VOUS ?

La bibliothèque offre des Carte-Accès Musée

Ce laissez-passer familial (maximum de deux adultes et de trois enfants) vous donne accès gratuitement à 16 institutions muséales de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

## ABONNEMENT GRATUIT ! BiBli & cie

ACCÉDEZ AUX  
RESSOURCES NUMÉRIQUES

L'abonnement est 100 % gratuit et vous permet d'avoir accès à une multitude de livres, cours en ligne, etc.

À la Bibliothèque Gisèle-Labine, vous pouvez même profiter de nombreux jeux de société pour toute la famille ! Une belle occasion de s'amuser !

The screenshot shows the homepage of the Biblio & Cie website. At the top, there are links for CONTACT, AIDE ET SOUTIEN, PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES, MON DOSSIER, PAS ENCORE ABONNÉ ?, and ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT. Below this is the Biblio & Cie logo and the location BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE, CHAMBERLAIN. To the right is a menu icon. The main content area includes a section titled 'ACCÈS RAPIDES' with links to CATALOGUE (search bar), LIVRES NUMÉRIQUES, MAGAZINES ET JOURNAUX, SERVICES EN LIGNE, PROGRAMMES, MA BIBLIO, ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS, SUGGESTIONS DE LECTURE, and PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES. There are also promotional banners for 'Petit lecteur deviendra GRAND!' and 'EN VÉDETTE' featuring a child reading.

## NOUVEAUTÉS

De belles nouveautés sont disponibles à la bibliothèque.

Pour bien commencer l'année, la bibliothèque vous propose une sélection de nouveaux livres. Passez les découvrir dès maintenant !

Quelques nouveautés !



# ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ PETIT MOULIN *Par Lucie Nadeau*

Chers membres,

Préparez-vous pour des moments inoubliables !

En janvier, rejoignez-nous pour le brunch de la nouvelle année ! Profitez d'une ambiance festive, avec des délices confectionnés par nos talentueux membres. Un moment parfait pour célébrer ensemble le début de cette nouvelle année !

En février, ne manquez pas notre dîner de la Saint-Valentin ! Habillez-vous en rouge et rose pour cette journée. Une belle occasion de partager de l'amour et de l'amitié.

Bienvenue à tous les membres ! Venez nombreux et apportez votre bonne humeur !

## INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Pour plus d'information sur les activités ou pour participer en tant que bénévole, contactez Lucie Nadeau au 514 318-8869.

## COMPTOIR VESTIMENTAIRE *Par Louise Cadoret*

Bonne et heureuse année à toute notre clientèle !

Le Comptoir vestimentaire reprend ses activités à compter du 14 janvier 2026.

Notre horaire demeure le même :

- Mercredi : 10 h à 16 h
- Samedi : 9 h à 12 h

Nous vous invitons à suivre nos nouveautés et annonces sur notre page Facebook : Comptoir Vestimentaire Ste-Marcelline-de-Kildare.



Vous cherchez une activité enrichissante et l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes? Le bénévolat pourrait être parfait pour vous!

Pour offrir vos services, laissez vos coordonnées au 450 883-2241, poste 161.

Par ailleurs, des bons d'achat de dépannage alimentaire occasionnels sont disponibles pour les citoyens de notre Municipalité. Une preuve de résidence (compte d'Hydro, permis de conduire, etc.) est requise lors de la demande.

## MAISON DES JEUNES *Par Julie Tétreault*

Retour sur les activités des dernières semaines :

### 31 octobre : Halloween

Toute l'équipe d'employés de la MDJ était bien contente de participer à l'événement municipal pour offrir photobooth, bonbons, chocolat chaud et café! L'équipe était déguisée sous le thème du jeu Loup-Garou.



### 15 novembre : Quilles-o-thon au profit du Comité voyage 2026

Les jeunes du comité voyage ont reçu environ 70 personnes lors de cet événement-bénéfice. Cela leur a permis d'amasser la somme de 715 \$. D'autres activités de financement suivront dans les prochains mois. Merci à Jérémy, Abigaël, Élodie et Rosalie qui étaient présents!

### 21 et 22 novembre : Lac-à-l'épaule au Havre familial

Le conseil d'administration (membres jeunes et adultes) et toute l'équipe d'employés de la MDJ (deux à temps plein et à trois temps partiel) se sont réunis durant ces deux belles journées afin de développer des liens, de discuter de différents sujets touchant la MDJ et d'aligner sa planification triennale. Merci à Abigaël et François qui étaient au rendez-vous!

Pour voir des photos ou avoir plus d'infos, suivez-nous sur Facebook ou Instagram !

La Maison des jeunes de Ste-Marcelline est une fière membre d'Organismes bienveillants Matawinie.

363, rang Pied-de-la-Montagne, Sainte-Marcelline-de-Kildare

Par téléphone : 450 883-6076

Par courriel : coordo.mdjstemarcelline@gmail.com



# LA VIEILLE SALLE PAROISSIALE

Par Mélanie Morin



## Notre Municipalité fête ses 70 ans cette année !

Avant 1956, le territoire formant aujourd'hui Sainte-Marcelline-de-Kildare faisait partie de Saint-Ambroise-de-Kildare. C'est le **5 novembre 1955** qu'une proclamation a été publiée dans la **Gazette officielle du Québec** afin de permettre la formation de notre propre Conseil municipal. Le **19 janvier 1956**, notre premier Conseil municipal a été nommé, tous ses membres ayant été élus par acclamation. Notre premier maire fut **Japhet Baillargeon**, et les autres membres de ce Conseil étaient : **Philibert Morin, Armand Ducharme, Lionel Arbour, Henri-Louis Bourgeois, Emery Lafortune et Albert Stafford.**

À cette époque, les assemblées du Conseil se déroulaient à la **salle paroissiale** (bâtiment à gauche du presbytère sur la photo). Durant la saison hivernale, elles avaient lieu à l'école, puisque la salle paroissiale était alors chauffée uniquement au bois.

Cette salle a eu **plusieurs fonctions** au cours de son existence. Elle a d'abord été accessoire à la résidence voisine (le presbytère ayant d'abord servi de résidence et ayant été construit par Monsieur Charles Marchand en 1892) et faisait office de boutique de menuiserie. En octobre 1917, Monsieur Marchand vend l'immeuble et ses dépendances à Monsieur Albert Asselin, qui le revend, le **17 février 1928**, au Révérend Louis Robillard, desservant de la Mission **Sainte-Marcelline**, qui devient propriétaire et y habite. En juin 1935, le Révérend le vend à la **Corporation Episcopale Catholique Romaine de Joliette**.

Plusieurs événements et activités se sont déroulés dans cette salle. Dans le journal L'Étoile du Nord du jeudi 3 août 1933, on invite la population à une **tombola** : « *Il ne faut pas oublier que la tombola organisée au profit de la desserte de Ste-Marcelline aura lieu le 5 août dans la salle paroissiale. Ne manquez pas de venir voir le jongleur africain Kalouga et entendre Marpha Koudjine de Russie. Les nombreux et beaux cadeaux annoncent déjà un vrai succès.* »

De nombreuses soirées de **chants et de spectacles**, des **représentations des élèves de l'école**, une **pièce de théâtre** (on y a joué *Le Petit Prince* le 31 mars 1968), des **soirées bingo** et des **danses organisées par les Cercles Lacordaires et Ste-Jeanne-d'Arc** ont contribué à créer de belles rencontres citoyennes. Vers les années **1960**, vu l'accroissement de la population locale et l'arrivée de nombreux villégiateurs sur les rives du Lac-des-Français, notre église **ne pouvait plus accueillir** autant de fidèles pour les messes du dimanche durant l'été. Devant cette affluence, l'évêque a accordé une permission spéciale au curé et vicaire dominical (le Chanoine Yvan Melançon) pour célébrer **trois messes à l'église et deux messes à la salle paroissiale**.

La salle paroissiale a été **démolie le 10 février 1975**. Aujourd'hui, la propriété de l'ancien presbytère est occupée par le **Comptoir vestimentaire**, et son terrain est devenu le **parc de la Culture**.

Les photos et noms partagés proviennent des citoyennes et citoyens qui contribuent généreusement à nos archives. Des erreurs peuvent s'y glisser, et nous nous en excusons. Nous faisons tout notre possible pour assurer une identification juste des personnes représentées.

Nous sommes toujours à la recherche de photos !

Envoyez vos photos par courriel à l'adresse suivante : [communications@ste-marcelline.com](mailto:communications@ste-marcelline.com)

# BESOIN D'AIDE ?

## PLUSIEURS RESSOURCES SONT DISPONIBLES, POUR VOUS !



- Info-santé | 811
- URGENCE (Police, ambulance, pompier) | 911
- Info-aidant | 1 855 852-7784
- SOS Violence conjugale | 1 800 363-9010
- Ligne-ressource pour les victimes d'agression sexuelle | 1 888 933-9007
- Jeunesse j'écoute | 1 800 668-9898
- Diversité sexuelle et pluralité des genres | Écoute et texto | 1 888 505-1010
- Provision Compassion Rawdon | 450 834-4958
- Moisson Lanaudière | 450 755-6049
- L'alcool est un problème pour vous ou un proche ? | 450 759-6000
- La lueur du phare de Lanaudière | [www.lueurduphare.org](http://www.lueurduphare.org) | 1 800 465-4544
- Groupe de soutien Centre d'action bénévole communautaire Matawinie | [www.ccbm.qc.ca](http://www.ccbm.qc.ca) | 450 882-1089
- Services d'aide à domicile du Rousseau Inc. | [www.aidedomicile.ca](http://www.aidedomicile.ca) | 450 834-1160
- Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale Lanaudière | 450 759-8853
- Parrainage civique Lanaudière | 450 834-1728
- Association coopérative d'économie familiale (ACEF) | 1 866 414-1333
- Ligne soutien pour les aînés 75 ans et plus | 1 877 805-1955
- La Soupière | 450 755-6616
- Comité des usagers du nord de Lanaudière | 450 759-8222, poste 2557
- Ligne parents | 1 800 361-5085
- Gai écoute | 1 888 505-1010
- Tel-jeunes | 1 800 263-2266
- Centre de prévention du suicide | [cps-lanaudiere.org](http://cps-lanaudiere.org) | 450 759-6616
- Ligne aide abus des aînés | 1 888 489-2287
- Dépannage alimentaire | 450 883-2241, poste 7500
- Carrefour canin | 1 844-752-2646
- Transport collectif pour la MRC Matawinie | 450 386-1160

## INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL

### SAVIEZ-VOUS?

Différents services médicaux existent dans la communauté pour venir en aide aux personnes de 50 ans et plus.

### SERVICES OFFERTS GRATUITEMENT :

- Conseils sur l'asthme, le diabète, l'hypertension, les maladies pulmonaires, etc;
- Réponse aux inquiétudes générales sur la santé;
- Traitement de blessures mineures (plaies, brûlures, coupures);
- Suivi de la pression artérielle;
- Prélèvement;
- Enlèvement de points de suture ou d'agrafes;
- Injection de médicaments;
- Lavage d'oreilles;
- Référence vers les ressources disponibles.



#### POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Par téléphone  
450 886-3861, poste 250

Les prises de sang se font au  
450, rue Principale  
(à la Vieille Chapelle)

Sur rendez-vous seulement ! Tous les jeudis

# FAITES COMME **432** DE NOS CITOYENS ... ABONNEZ-VOUS À NOTRE

**ALERTE  
CITOYENNE**



## SAVIEZ-VOUS?

Lorsqu'une situation d'urgence se produit dans notre municipalité, restez informés rapidement de la situation et des mesures à prendre.

Que ce soit pour un avis d'ébullition, un risque d'inondation ou toute autre situation d'urgence, un message enregistré provenant de la Municipalité sera envoyé directement à votre ligne résidentielle, par SMS (texto) sur votre cellulaire ou encore par courriel, selon vos choix lors de l'inscription.

## INSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE

Rendez-vous sur notre site web sous l'onglet **portail citoyen** et cliquez sur « Inscrivez-vous pour recevoir nos avis ».

Actuellement, **432 résidents** sont inscrits à l'alerte citoyenne. Inscrivez-vous dès maintenant !

→ [citoyen.ste-marcelline.com](http://citoyen.ste-marcelline.com)

**Découvrez votre  
nouveau portail  
citoyen**



## CONNEXION MATAWINIE

NOTRE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE  
S'AGRANDIT À  
SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE



- » INTERNET HAUTE VITESSE
- » TÉLÉVISION
- » TÉLÉPHONIE

**0 \$**

Frais d'installation et  
de fil de service

\*pour une durée limitée

ABONNEZ-VOUS MAINTENANT

**Cooptel**

1 888 532-2667 | [cooptel.ca](http://cooptel.ca)

# SOUPER DES BÉNÉVOLES

22 NOVEMBRE 2025

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a souligné ses bénévoles lors d'une soirée festive aux couleurs des années 80 à la Cabane à sucre Alcide Parent.

Deux bénévoles ont également été honorées, Nancy Sirois ainsi que Sylvette Bourquardez.

Un immense merci à tous les bénévoles ainsi qu'aux organismes qui s'impliquent au sein de la Municipalité.

Merci à tous !



## ILLUMINATION DU SAPIN DE NOËL 28 NOVEMBRE 2025

Une soirée mémorable

L'illumination du sapin de Noël a marqué le début de la saison hivernale et a donné le coup d'envoi des festivités à Sainte-Marcelline-de-Kildare le 28 novembre dernier au parc de la Culture.

Merci à nos bénévoles et à l'équipe municipale pour l'illumination du sapin de Noël. Une belle journée festive et rassembleuse qui restera dans nos souvenirs!

Crédit photo : Diane Gauthier



## SAVIEZ-VOUS ?



Vous pouvez vous rendre directement sur notre Facebook, Instagram et sur le site web de la Municipalité en balayant votre caméra de téléphone ou tablette sur les codes-barres ci illustrés. Restez informés !

# Hôtel de ville

500, rue Principale  
Sainte-Marcelline-de-Kildare  
(Québec) J0K 2Y0

Téléphone 450 883-2241

Télécopieur 450 883-2242

Réception Poste 7500

Direction, plaintes Poste 7505

Comptabilité, taxation Poste 7510

Urbanisme Poste 7507

Environnement Poste 7509

Loisirs Poste 7562

Culture Poste 7563

Communications Poste 7506

[info@ste-marcelline.com](mailto:info@ste-marcelline.com)

[dg@ste-marcelline.com](mailto:dg@ste-marcelline.com)

[finance@ste-marcelline.com](mailto:finance@ste-marcelline.com)

[urbanisme@ste-marcelline.com](mailto:urbanisme@ste-marcelline.com)

[environnement@ste-marcelline.com](mailto:environnement@ste-marcelline.com)

[loisirs@ste-marcelline.com](mailto:loisirs@ste-marcelline.com)

[culture@ste-marcelline.com](mailto:culture@ste-marcelline.com)

[communications@ste-marcelline.com](mailto:communications@ste-marcelline.com)

Mairesse, Émilie Boisvert 450 750-0846

Urgence municipale 450 750-8761

Urgence travaux publics 450 750-8762

Urgences générales 911

Bibliothèque 450 883-0247

Maison des jeunes 450 883-6076

Permis de brûlage 450 834-2596



## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

Bureau de poste 450 883-2462

## Heures d'ouverture

Lundi au mercredi : 11 h 30 à 14 h et 14 h 30 à 17 h 15

Jeudi : 12 h à 14 h et 14 h 45 à 18 h

Vendredi : 11 h 30 à 14 h et 14 h 30 à 17 h 15



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire

Le lundi 19 janvier à 19 h

Le lundi 16 février à 19 h

À la Salle communautaire Gaétan-Morin.